

Rhiannon Stromberg
University of Saskatchewan
Numéro de l'étudiant : 222 662
Études complétées : Baccalauréat en études politiques avec haute distinction en 2005
Document rédigé dans le cadre des exigences du cours 382.6 du programme d'études
politiques (Programme de stage à l'Assemblée législative de la Saskatchewan)

Une occasion de changer le fonctionnement des législatures
Étude du Comité de secteur politique de la Saskatchewan

Rhiannon Stromberg
406 Albert Ave.
Saskatoon, SK
S7N 1G3
Courriel : rhiannon.s@usask.ca
Tél. : (306) 664-4521

C'est dans les années 1990 que l'on a reconnu l'existence d'un phénomène inquiétant que les politicologues ont appelé « déficit démocratique ». Les universitaires aussi bien que les politiciens ont commencé à parler du manque de démocratie fréquent dans les processus de prise de décisions du gouvernement. Bon nombre d'entre eux ont été alarmés par l'ampleur du pouvoir qu'exerçaient les hauts fonctionnaires du gouvernement et les fonctionnaires exécutifs. L'état d'esprit général du public indiquait que le Canada vivait un déficit démocratique et ce, dans de nombreux paliers de gouvernement. Que ce soit lors des élections fédérales ou provinciales, il y avait moins de Canadiens qui se rendaient urnes. Lors de l'élection fédérale de 2004, seulement 22 % des nouveaux électeurs ont pris part au processus démocratique.¹ Il est ironique de constater que plus de gens ont voté pour le gagnant de *Canadian Idol* que pour le dirigeant du pays.² Les citoyens avaient aussi de la difficulté à identifier les personnes qui aspiraient à devenir premier ministre. Seulement 30 % des électeurs connaissaient le chef de l'opposition,³ manifestement, les citoyens ne se sentaient pas concernés par le processus politique et n'étaient pas sollicités dans l'élaboration des politiques publiques. Les gouvernements et les universitaires ont commencé à chercher une façon pour que le public puisse prendre part de nouveau à la démocratie.

En Saskatchewan, les députés de l'Assemblée législative ont réagi au manque de mobilisation des citoyens dans les processus politiques. Les députés du Comité spécial sur les règles et les procédures ont proposé des réformes qui consisteraient à apporter une série de changements à la structure de l'ancien système de comités législatifs. Bien que

¹ Di Cocco, Caroline, David McLaughlin et David Hume, « Democratic Renewal: Solutions in Search of a Problem », tiré de Policy, Politics and Governance, (8 décembre 2004) : 1.

² Idem.

³ Idem.

le comité ait fait des recommandations telles que l'utilisation d'ordinateurs portatifs, le droit d'apporter certaines boissons en Chambre ainsi que la réorganisation du jour réservé aux mesures d'initiative parlementaire, sa contribution la plus importante demeure la restructuration des comités législatifs.

L'objectif du présent document est d'examiner le système de comités de secteur politique qui a été adopté par l'Assemblée législative de la Saskatchewan. On y traitera des bases théoriques sous-jacentes aux comités parlementaires, on y démontrera le désir grandissant de changer le système de comités de la Saskatchewan, on y examinera la mise en œuvre des modifications du système et y évaluera la façon dont le système de comités a changé le processus de gouvernance.

Bases théoriques des comités parlementaires

Peu importe le style de gouvernance, la majorité des systèmes de comités parlementaires se fondent sur des théories semblables. Habituellement, le but premier des comités est d'assurer une fonction d'examen.⁴ En examinant les projets de loi, les règlements et les budgets des dépenses, les comités contribuent à rendre les gouvernements redevables de diverses politiques et mesures.⁵ Le système de comités puissant que l'on trouve en Amérique n'est pas tellement représentatif des comités que l'on trouve dans la majorité des pays.⁶ Bien que les comités remplissent bel et bien une fonction d'examen dans la plupart des parlements à l'extérieur des États-Unis, la majorité

⁴ Lawrence D. Longley et Roger H. Davidson, « Introduction: Changing Perspectives in Changing Institutions », tiré de The New Role of Parliamentary Committees, eds. Lawrence D. Longley et Roger H. Davison (Londres : Frank Cass, 1998), 1. Voir aussi : Barnhart, Gordon. Parliamentary Committees: Enhancing Democratic Governance: A Report of the Commonwealth Parliamentary Association, Study Group on Parliamentary Committees and Committee Systems, (Londres : Cavendish Publishing, 1999), 41.

⁵ Art Donahue, « Forward » tiré de Parliamentary Committees: Enhancing Democratic Governance: A Report of the Commonwealth Parliamentary Association, Study Group on Parliamentary Committees and Committee Systems, (Londres : Cavendish Publishing, 1999), v.

⁶ Barnhart, 3.

d'entre eux ont un pouvoir et des ressources beaucoup plus limités et retiennent habituellement beaucoup moins l'attention des médias que leurs homologues américains. Ce n'est qu'au cours des dernières années qu'un grand nombre de systèmes de comités ont commencé à s'inspirer du système américain et à donner un rôle d'enquête plus important aux comités.

Tout comme les parlements changent de processus de gouvernance, la façon dont on utilise les comités pour enquêter sur les gouvernements change aussi. De plus en plus de chambres reconnaissent l'importance du rôle que peut jouer un système de comités dans l'examen des enjeux politiques et des politiques publiques dans le but d'exiger davantage de comptes au pouvoir exécutif.⁷ À présent, on considère généralement que les comités améliorent le processus législatif grâce à l'examen rigoureux qu'ils font des politiques et non qu'ils nuisent à l'efficacité de la fonction publique ou du gouvernement.⁸ Les parlements sont également conscients de la grande utilité des comités en ce qui a trait à la diffusion de l'information aux députés. Les députés faisant partie de comités reçoivent de l'information que les autres députés qui participent aux séances ordinaires de la Chambre n'ont pas nécessairement à portée de main.⁹ Les comités se penchent souvent sur des questions que les chambres n'ont pas le temps d'étudier ou ne disposent pas d'un environnement adéquat pour le faire.¹⁰ Les parlements reconnaissent aussi l'importance du rôle que le public peut jouer dans l'élaboration de politiques et sont conscients du fait que les comités permettent souvent de créer un

⁷ Donahue, v.

⁸ Barnhart, 3.

⁹ Kate Burton, Community Participation in Parliamentary Committees: Opportunities and Barriers (1998) : 28 pages. En ligne : information tirée de la Parliament of Australia Parliamentary Library. <<http://www.aph.gov.au/library/pubs/rp/1999-2000/2000rp10.htm>> (consulté le 15 février 2005).

¹⁰ Donahue, v.

environnement dans lequel les députés peuvent facilement recevoir de l'information du public et interagir avec ce dernier et ainsi accroître la participation du public dans le processus législatif.¹¹ Manifestement, on reconnaît que « si une législature désire jouer un rôle important dans le processus de prise de décisions, elle doit avoir en place un système de comités très élaboré dans lequel les membres possèdent une expertise en matière de politique ».¹²

Un vent de changement dans le système de comités de la Saskatchewan

Le premier comité de l'Assemblée législative de la Saskatchewan a été créé en 1906.¹³ Avant la réforme du système de comités en l'an 2000, les comités n'avaient aucune autorité sinon celle que lui déléguait l'Assemblée législative. À cette époque, l'Assemblée législative comptait quatre types de comités : Les Comités pléniers de l'Assemblée législative, les comités permanents, les comités particuliers et les comités spéciaux. En règle générale, il y avait deux comités pléniers de l'Assemblée législative : le Comité plénier et le Comité des finances. Le Comité plénier examinait les projets de loi publics et privés après la deuxième lecture ou lorsqu'un comité permanent faisait connaître sa décision sur le projet de loi. Au sein du Comité plénier, les projets de loi étaient examinés article par article. Quant à lui, le Comité des finances examinait tous les budgets des dépenses de tous les ministères et organismes du gouvernement.

Il y avait aussi treize comités permanents qui s'occupaient des travaux inscrits dans les Règles ou des travaux que leur acheminait l'Assemblée législative. La plupart

¹¹ Burton.

¹² Malcolm Shaw, « Parliamentary Studies: A Global Perspective, » tiré de The New Roles of Parliamentary Committees. Eds. Lawrence D. Longley et Roger H. Davidson., (Londres : Frank Cass, 1998) : 229.

¹³ Saskatchewan Legislative Assembly, History of Committees (2005): 7 pages. En ligne : Information tirée du site Web de l'Assemblée législative de la Saskatchewan.

des comités permanents se réunissaient de façon sporadique, dépendamment de leur mandat. L'Assemblée législative était aussi en charge de comités spéciaux. Les comités spéciaux étaient nommés par l'Assemblée législative pour enquêter sur des secteurs particuliers. Ces comités tenaient souvent des audiences publiques et étaient supprimés une fois qu'ils avaient remis leur rapport final. Les comités les plus actifs de la législature de la Saskatchewan étaient les trois comités d'examen : Les Comptes publics, les Sociétés d'État et les Règlements.¹⁴

Traditionnellement, le système de comités de la Saskatchewan a joué un rôle plutôt limité. En théorie, le système de comités disposait des pouvoirs opérationnels nécessaires pour fonctionner de façon efficace mais dans les faits, le système était peu utilisé.¹⁵ De nombreux comités étaient sous-utilisés et n'avaient pas besoin de se réunir.¹⁶ Les députés étaient satisfaits du travail accompli par certains comités spéciaux qui menaient des enquêtes sur certains enjeux politiques d'après le mandat que leur avait donné la législature. Le Comité spécial antitabagisme en est un exemple.¹⁷ Les députés ont souvent souligné l'importance des commentaires du public que ces comités réussissaient à obtenir lors des audiences publiques car ces commentaires leur permettaient de comprendre ce que pensait le public des enjeux importants.¹⁸ Les députés faisant partie de ces comités ont aussi démontré qu'en ce qui a trait aux enjeux importants, ils étaient capables de travailler ensemble afin de créer des lois, et de

<<http://www.legassembly.sk.ca/committees/Main%20and%20Common%20Pages/General%20Outline%20of%20Committees.htm#Introduction>> (consulté le 15 février 2005).

¹⁴ Assemblée législative de la Saskatchewan, Committees of the Legislative Assembly of Saskatchewan (2004) : 8 pages. En ligne : Information tirée du site Web de l'Assemblée législative de la Saskatchewan. <http://www.legassembly.sk.ca/committees/Archive/comminfo.htm> (consulté le 25 juillet 2005).

¹⁵ Dan D'Autremont, « entrevue », 31 mai 2005.

¹⁶ Andrew Thomson, Myron Kowalsky, et Deb Higgin, 11.

¹⁷ Greg Putz, « entrevue », 2 mai 2005.

favoriser l'apport de changements significatifs dans la société. Cependant, dans ce système de comités, les députés avaient rarement l'occasion de travailler dans un environnement collégial de la sorte. En effet, les députés se retrouvaient souvent dans de grands comités d'examen où l'environnement était beaucoup plus compétitif et litigieux.

Au Canada, on avait mis en œuvre bon nombre de changements institutionnels dans les parlements sur la foi du déficit démocratique. De nombreuses Assemblées ont cru qu'une réforme était nécessaire en raison du sentiment grandissant selon lequel il y avait un déficit démocratique au Canada et qu'en raison de ce dernier, trop de pouvoir « s'était retrouvé entre les mains du premier ministre, du cabinet et des hauts responsables de la fonction publique ». ¹⁹ Bien que les critiques concernant le déficit démocratique étaient souvent dirigées contre le gouvernement fédéral, les provinces pouvaient facilement constater qu'il existait aussi au sein des assemblées législatives provinciales. De nombreux efforts visant à atténuer le déficit démocratique sont concentrés sur la réforme électorale, ce qui accroît le rôle des représentants élus et la participation des citoyens à la gouvernance. ²⁰ En Colombie-Britannique, l'Assemblée législative a créé un regroupement des citoyens sur la réforme électorale. En Ontario, le Secrétariat du renouveau démocratique cherche des moyens d'élargir le rôle des députés. ²¹ Quant à la Saskatchewan, les changements apportés au système de comités ont permis aux députés de limiter le déficit démocratique en valorisant le rôle des représentants élus et en augmentant la participation des citoyens à la gouvernance.

¹⁸ Greg Putz, « Discussion on the Democratic Deficit in Saskatchewan », (document présenté à la classe d'études politiques le 7 mars 2002), 1.

¹⁹ Putz, « Discussion on the Democratic Deficit », 1.

²⁰ Di Cocco, McLaughlin, et Hume, 1.

²¹ Di Cocco, McLaughlin, et Hume, 2.

Il est également possible que l'image des députés ait aussi contribué à catalyser l'apport de changements au système de comités. Les députés ont exprimé leur inquiétude quant à la perception du public, ce dernier croyant qu'en tant que députés, ils ne participent pas au processus de gouvernance. En réalité, le public n'a pu constater l'apport considérable des députés car ces derniers travaillaient en grande partie à huis-clos.²² Les modifications du système de comités de la Saskatchewan permettaient également aux membres de l'opposition de participer de façon plus significative et évidente aux processus des politiques publiques. En raison des tensions qui régnaient au sein de l'Assemblée législative, lors du jour réservé aux mesures d'initiative parlementaire, les députés ne faisaient surtout que « féliciter ou condamner le gouvernement ».²³ Un autre facteur qui a peut-être contribué à l'apport de changements au système de comités, c'est que les partis disposaient presque du même nombre de députés en Chambre. Pour que le gouvernement puisse conserver l'appui de ses propres membres, le pouvoir exécutif devait être disposé à examiner les idées concernant les modifications du système de comités qui étaient en grande partie proposées par les députés du gouvernement.²⁴

Le Comité spécial sur les règles et les procédures s'est réuni pour la première en avril 2000 dans le but d'examiner les propositions soumises lors des caucus du Nouveau Parti Démocratique (NPD) et du Parti de la Saskatchewan afin d'examiner les propositions de réforme des règles et des procédures de l'Assemblée législative de la Saskatchewan.²⁵ Les rapports présentés par le NPD et le Parti de la Saskatchewan portaient principalement sur les modifications du système de comités, sur le jour réservé

²² Putz, « Discussion on the Democratic Deficit », 1.

²³ Putz, « Discussion on the Democratic Deficit », 1.

²⁴ Putz, « entrevue ».

aux mesures d'initiative parlementaire et sur la structure et l'administration de l'Assemblée législative.²⁶ Les réformes axées sur les modifications du système de comités étaient en grande partie défendues dans un rapport soumis par des députés du NPD dont faisaient partie Andrew Thomson, Myron Kowalsky et Deb Higgins.²⁷ Dans ce rapport, les auteurs affirment que les réformes qu'ils proposent « permettent d'obtenir une plus grande participation du public, de simplifier le processus législatif et de moderniser l'Assemblée ».²⁸

Afin d'analyser plus en profondeur les modifications de la structure de comités, le Comité spécial sur les règles et procédures a créé une délégation d'étude afin qu'elle aille visiter les chambres ayant des systèmes de comités semblables à celui que la Saskatchewan désirait adopter. La délégation d'étude était composée de Myron Kowalsky, Andrew Thomson et de Dan D'Autremont et était assistée du sous-greffier Greg Putz.²⁹ Ils ont examiné différents systèmes de comités fondés sur le modèle de secteur politique des Parlements de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie.³⁰ Selon le modèle de secteur politique, les comités étudient certains secteurs des politiques publiques ainsi que les ministères administratifs correspondant à ces sujets.³¹

Les députés du Parlement en Australie et en Nouvelle-Zélande croyaient fermement en la valeur de leur système de comités. Ces députés ont souligné le fait que

²⁵ Assemblée législative de la Saskatchewan, Special Committee on Rules and Procedures, First Report, Première session de la 24^e législature, 27 avril 2000, 1.

²⁶ Assemblée législative de la Saskatchewan, Special Committee on Rules and Procedures, Second Report, Deuxième session de la 24^e législature, 4 avril 2001, 1.

²⁷ Au moment de la rédaction de la déclaration de principe du NPD, Higgins, Kowalsky et Thomson étaient tous députés. Peu de temps après le premier rapport du Comité spécial sur les règles et les procédures, Myron Kowalsky devient président de la Chambre. Deb Higgins est aujourd'hui ministre du Travail et Andrew Thomson est ministre de l'Apprentissage.

²⁸ Thomson, Kowalsky, et Higgins, 1.

²⁹ À ce moment, Myron Kowalsky était président de la Chambre, Dan D'Autremont était député du Parti de la Saskatchewan et Andrew Thomson était député du NPD.

les comités constituaient un atout au processus de politiques publiques et apportaient des avantages considérables aux députés.³² Les députés qui avaient participé au système de comités avaient l'impression que cela leur avait permis d'acquérir l'expérience nécessaire pour travailler au sein du cabinet ou pour se bâtir une carrière et une réputation simplement en siégeant à un comité.³³ Les députés se faisaient souvent compétition pour siéger aux comités car ils voulaient accomplir un travail constructif dans leur domaine d'intérêt.³⁴ Même les ministres avaient le sentiment que la structure de comités était profitable au processus gouvernemental car elle leur permettait de comprendre quels enjeux étaient importants pour le public.³⁵ La structure de comités offrait un autre moyen de rencontrer le public afin que ce dernier puisse confirmer l'information que les ministres possédaient déjà. Les membres des comités avaient toujours l'impression qu'ils pouvaient mieux assurer la balance des pouvoirs³⁶, ce qui pouvait contribuer à réduire le déficit démocratique.

En raison des avantages significatifs que pouvait procurer le système des comités de secteur politique aux députés, le Comité spécial sur les règles et les procédures a fait pression pour que le nouveau système soit adopté. Un nouveau système de comités permettrait d'accroître le rôle de tous les députés de l'Assemblée législative en les faisant participer davantage au processus législatif.³⁷ Les députés qui siègeraient à un comité pourraient aussi acquérir des compétences spécifiques à certains secteurs de dépenses,

³⁰ Comité spécial sur les règles et les procédures, Second Report, 1.

³¹ Comité spécial sur les règles et les procédures, Second Report, 2.

³² Comité spécial sur les règles et les procédures, Second Report, 3.

³³ Comité spécial sur les règles et les procédures, Second Report, 3.

³⁴ Putz, « entrevue ».

³⁵ Putz, « entrevue ».

³⁶ Comité spécial sur les règles et les procédures, Second Report, 3.

³⁷ Comité spécial sur les règles et les procédures, Second Report, 12.

leur permettant ainsi d'être mieux informés au moment de prendre des décisions.³⁸ On croyait que grâce au travail des comités, on pourrait créer un environnement de travail plus collégial pour les députés. En se concentrant sur un enjeu précis, les députés pourraient travailler de pair dans un environnement de travail plus coopératif dans le but d'apporter des changements significatifs. Il serait donc possible de réduire les politiques partisans grâce à l'importance des enjeux sur lesquels les députés travailleraient. Puisque les députés travailleraient ensemble sur des sujets importants, cela favoriserait une plus grande collaboration entre les caucus et entre les députés afin d'assurer l'efficacité de leur travail.³⁹

Le système de comités de secteur politique permettrait aussi une plus grande participation du public au processus de prise de décisions. Alors que des lois sont présentement créées en Saskatchewan, le gouvernement consulte les parties intéressées. Les comités permettraient d'obtenir des commentaires non seulement des parties intéressées mais aussi de tous les membres du public lors de réunions et d'enquêtes, ce qui permettrait de mettre en place un processus des politiques publiques plus inclusif.⁴⁰ Si l'on consultait plus souvent le public, cela le sensibiliserait davantage aux enjeux politiques et mettrait en évidence le travail accompli par les députés de l'Assemblée législative.⁴¹ En donnant au public un aperçu de la façon dont les parties travaillent ensemble dans les faits, on croit qu'il serait possible d'atténuer l'image négative des hommes et femmes politiques souvent dépeinte par les médias.⁴² Les modifications au système de comités signifiaient donc qu'il était possible de mieux équilibrer le pouvoir

³⁸ Andrew Thomson, « entrevue », 30 mai 2005.

³⁹ Comité spécial sur les règles et les procédures, Second Report, 12.

⁴⁰ Thomson, Kowalsky, et Higgins, 7.

⁴¹ Comité spécial sur les règles et les procédures, Second Report, 12.

entre les députés de la Chambre tout en augmentant la participation des citoyens et la solidarité ministérielle, ce qui est important si l'on veut atténuer le déficit démocratique.

Description du système de comités de secteur politique de la Saskatchewan

En vertu du système de comités de secteur politique qui a été adopté en 2003, il existe quatre comités de secteur politique : Le Comité permanent de l'économie, le Comité permanent des services à la personne, le Comité permanent des sociétés d'État et des organismes centraux et le Comité permanent des affaires intergouvernementales et de l'infrastructure. Il existe toujours trois comités de la Chambre : le Comité permanent des services de la Chambre, le Comité permanent des privilèges et le Comité permanent des projets de loi privés. Le Comité permanent des comptes publics conserve le même mode de fonctionnement qu'avant et étudie les rapports provenant du Vérificateur provincial dans le but d'accroître la solidarité ministérielle.⁴³ Les quatre comités examinent les budgets des dépenses, les projets de loi, les règlements, les rapports annuels et sont habilités à effectuer des enquêtes. Les comités sont constitués de façon à ce que le travail soit accompli dans l'ordre présenté ci-dessus afin d'assurer que les travaux de la Chambre se font de façon efficace conformément au calendrier de l'Assemblée législative.⁴⁴ L'une des principales différences avec l'ancien système de comités, c'est que les projets de loi peuvent être soumis aux comités après la première ou la deuxième lecture. Les projets de loi qui sont soumis aux comités après la première lecture le sont à des fins d'audience.⁴⁵ Puisque le projet de loi n'a pas encore été adopté en principe, le renvoi des projets de loi après la première lecture peut permettre d'examiner plus en

⁴² Kowalsky, « entrevue », Higgins, « entrevue », D'Autremont, « entrevue », et Thomson, « entrevue ».

⁴³ Draude et Hamilton, 82.

⁴⁴ Comité spécial sur les règles et les procédures, Second Report, 9.

⁴⁵ Comité spécial sur les règles et les procédures, Second Report, 8.

profondeur certaines lois et d'en discuter plus amplement.⁴⁶ Tous les projets de loi, même ceux envoyés à un comité après la première lecture, sont renvoyés à l'un des quatre comités de secteur politique après la deuxième lecture. À cette étape, le projet de loi est examiné article par article puisqu'il a déjà été approuvé en principe par la législature.⁴⁷

On pourrait dire que la force du système de comités de secteur politique réside dans la liberté qu'ont les comités d'examiner les règlements et d'effectuer des enquêtes. Traditionnellement, les comités vérifiaient si les règlements étaient « *ultra vires* » ou non et si leur portée étaient trop grande pour que le gouvernement puisse les mettre en œuvre. En vertu du nouveau système de comités, les comités peuvent examiner les règlements que les députés considèrent comme préjudiciables à l'intérêt du public, ce qui leur permet d'étudier la façon dont on établit les politiques publiques et de s'assurer que cela est fait dans le plus grand intérêt des habitants de la Saskatchewan.⁴⁸ Les comités de secteur politique sont aussi habilités à effectuer des enquêtes. Auparavant, les comités ne pouvaient enquêter que sur les secteurs qui leur étaient confiés par la Chambre. En vertu du système de comités de secteur politique, ils disposent maintenant d'un certain nombre de façons d'entamer une enquête sur un secteur politique. Par exemple, un ministre ainsi que la Chambre peuvent soumettre une question à un comité.⁴⁹ Les comités peuvent à présent entreprendre des enquêtes avec le consentement de la majorité de ses membres,

⁴⁶ Comité spécial sur les règles et les procédures, Second Report, 9.

⁴⁷ Comité spécial sur les règles et les procédures, Second Report, 8.

⁴⁸ Putz, « entrevue ».

⁴⁹ Comité spécial sur les règles et les procédures, Second Report, 9.

ce qui constitue un acquis important. Cela permet aux comités d'entreprendre des travaux significatifs dans des secteurs importants pour les membres de ce comité.⁵⁰

Mise en œuvre des changements dans le système de comités de la Saskatchewan

Le Comité spécial sur les règles et les procédures a rencontré un grand nombre de problèmes lorsqu'il a voulu convaincre l'Assemblée législative d'adopter le système de comités de secteur politique. Au départ, les changements que l'on voulait apporter au système de comités étaient en grande partie appuyés par le gouvernement et plus particulièrement par les auteurs de la déclaration de principe du NPD dans laquelle on mentionnait les changements proposés. Andrew Thomson, Myron Kowalsky et Deb Higgins comptaient parmi ces auteurs. Certains députés, tant du Parti de la Saskatchewan que du NPD se sont opposés au système de comités car ce dernier rendrait plus difficile l'accomplissement des travaux de façon efficace et nécessiterait l'apport de changements à la structure traditionnelle de l'Assemblée législative.⁵¹ Les membres du Cabinet ont aussi exprimé leur inquiétude quant au système de comités parce ce que ce dernier pouvait modifier le profil des ministres ou accroître la difficulté de leur travail parce qu'ils devraient se présenter devant les comités.⁵²

Bien qu'on ait réussi à obtenir un accord de peine et de misère concernant le système de comités de secteur politique, il reste encore des difficultés à surmonter. Après que l'Assemblée législative a accepté la structure du système de comités, un problème demeurait : le financement. En 2002, le sous-greffier a présenté au Bureau de régie interne diverses options de financement de la structure de comités. Afin que les comités soient entièrement fonctionnels, il faut consacrer des fonds à la télédiffusion dans les

⁵⁰ Comité spécial sur les règles et les procédures, Second Report, 9.

⁵¹ Putz, « entrevue », et Deb Higgins, « entrevue », 25 mai 2005.

deux salles de réunion, à deux audiences publiques pour deux des quatre comités des politiques par année ainsi qu'à la dotation en personnel des quatre comités.⁵³ Le montant total du financement du système de comité s'élevait à 710 000 \$/année, et on prévoyait que la grande partie de cette somme serait compensée par les économies qu'on ferait de l'argent nécessaire au fonctionnement de la Chambre.⁵⁴ Le Bureau de régie interne a d'abord refusé de financer la structure de comités en 2002, invoquant les difficultés financières auxquelles faisaient face les provinces à cette époque.⁵⁵

Après le troisième rapport du Comité spécial sur les règles et les procédures, le Bureau de régie interne a approuvé le 5 janvier 2004 certaines dépenses pour le système de comités ainsi que les rénovations de la salle de réunion au sous-sol de l'Assemblée législative.⁵⁶ Le Bureau de régie n'a toutefois pas encore accepté de financer la deuxième salle de réunion.⁵⁷ Bien que le Bureau de régie interne reçoive des propositions de financement du système de comités depuis 2002, le système n'est toujours pas financé suffisamment pour que l'on puisse effectuer des enquêtes ou engager du personnel de soutien ou de recherche supplémentaire. En 2005, le sous-greffier a une fois de plus présenté diverses options de financement du système de comité devant le Bureau de régie interne. Au cours de sa présentation, le sous-greffier a mentionné que les présidents et les vice-présidents des comités étaient intéressés à effectuer des enquêtes et

⁵² Higgins, « entrevue », et Kowalsky, « entrevue ».

⁵³ Assemblée législative de la Saskatchewan, Bureau de régie interne, Procès-verbal et compte rendu sténographique, 21 février 2002, 54.

⁵⁴ Bureau de régie interne, Procès-verbal et compte rendu sténographique, 21 février 2002, 54.

⁵⁵ Assemblée législative de la Saskatchewan, Comité spécial sur les règles et les procédures, Third Report, Quatrième session de la 24e législature : 2 avril 2003. 2.

⁵⁶ Assemblée législative de la Saskatchewan, Bureau de régie interne, Procès-verbal et compte rendu sténographique, 5 janvier 2004.

⁵⁷ Assemblée législative de la Saskatchewan, Bureau de régie interne, Procès-verbal et compte rendu sténographique, 10 février 2005, 44.

désiraient établir un budget pour mener une enquête au cours de l'exercice suivant.⁵⁸ Une fois de plus, le Bureau de régie interne n'a pas voulu reconnaître et financer ce que le sous-greffier a déclaré être « le changement fonctionnel et procédural le plus important [de l'Assemblée législative] depuis que la province existe, soit depuis 1905 ».⁵⁹

Évaluation du système de comités

On peut soutenir qu'un bon système de comités est un système dans lequel les comités examinent des projets de loi, des rapports annuels, des lois et mènent des enquêtes. Puisque les membres du Bureau de régie interne n'ont pas encore accepté de financer entièrement le système, la réussite de ce dernier reste limitée. Dans le but d'évaluer la réussite du système de comités, dans la prochaine section, il sera question des changements apportés aux fonctions des députés et des fonctionnaires. Ensuite, on examinera la façon dont les députés évaluent la réussite du système de comités. Puis, on verra pourquoi ces changements ne sont pas entrés en vigueur. Enfin, on verra dans quelle mesure le système de comités est une réussite si l'on considère les objectifs fixés au départ par les membres du Comité spécial sur les règles et procédures puis si le déficit démocratique a pu être réduit grâce aux changements apportés.

Le système de comités de secteur politique nous fournit l'occasion d'apporter des changements constructifs aux fonctions des députés, mais puisque le système n'a pas été encore adopté intégralement, peu de changements ont été apportés. Les députés interviewés dans le cadre du présent document n'ont pas l'impression que la fonction des députés a changé de façon significative. Kowalsky a constaté que le système de comités a changé le rôle de l'opposition. En effet, selon lui, l'opposition a davantage l'occasion

⁵⁸ Bureau de régie interne, Procès-verbal et compte rendu sténographique, 10 février 2005, 10.

de faire valoir ses idées et peut travailler dans un environnement plus productif.⁶⁰ Pour sa part, D'Autremont affirme que le nouveau système de comités n'a pas changé le rôle de l'opposition mais qu'il a plutôt changé la façon dont elle l'accomplit puisque le système de comités permet toujours à l'opposition d'exiger des comptes du gouvernement mais elle peut maintenant le faire d'une manière plus collégiale.⁶¹ Les ministres ont aussi mentionné de quelles façons le système de comités a modifié leurs fonctions. Il est possible de poser des questions plus précises aux ministres, mais de leur côté, les ministres peuvent aussi poser des questions plus techniques aux fonctionnaires.⁶² Il se peut aussi que le système de comités ait changé les relations entre les ministres et les fonctionnaires puisqu'ils doivent maintenir un équilibre subtil entre eux. En effet, les ministres doivent s'assurer qu'ils répondent aux questions politiques, et les fonctionnaires doivent s'assurer qu'ils répondent aux questions techniques.⁶³ Thompson affirme que le système de comités de secteur politique exige des fonctionnaires qu'ils répondent de leur travail puisque ces derniers doivent dans une certaine mesure rendre des comptes à l'Assemblée législative.⁶⁴ Bien qu'il soit important que les fonctionnaires rendent des comptes au gouvernement, les comités doivent continuer d'exiger des comptes du pouvoir exécutif puisqu'en général, on exige des comptes des fonctionnaires par l'intermédiaire d'autres mesures.

Les fonctionnaires ont le sentiment que le système de comités de secteur politique a modifié leur rôle d'autres façons. En effet, de nombreux fonctionnaires parmi ceux

⁵⁹ Greg Putz s'adressant au Bureau de régie interne, Procès-verbal et compte rendu sténographique, 21 février 2002, 53.

⁶⁰ Kowalsky, « entrevue ».

⁶¹ D'Autremont, « entrevue ».

⁶² Higgins, « entrevue ».

⁶³ Higgins, « entrevue ».

⁶⁴ Thomson, « entrevue », et Kowalsky, « entrevue ».

interrogés ont le sentiment que le nouveau système leur offre l'occasion de répondre à des questions techniques et qu'ils peuvent également expliquer les programmes de façon à ce que tant les membres du gouvernement que ceux de l'opposition puissent mieux comprendre.⁶⁵ Manifestement, il peut être très avantageux pour les députés de travailler davantage avec les fonctionnaires puisque cela leur permet d'en apprendre plus sur le fonctionnement des programmes gouvernementaux. Les fonctionnaires n'ont pas le sentiment que la relation entre les ministres et les fonctionnaires a changé ou qu'ils doivent rendre davantage de comptes qu'ils n'en rendaient par l'intermédiaire d'autres mesures. Une chose est certaine : il faut s'assurer que les fonctionnaires n'aient pas à répondre à des questions d'ordre politique. Les questions qu'on leur adresse doivent être d'ordre technique afin que la limite entre la politique et l'administration soit bien claire.

Les députés semblent avoir des opinions variées quant à la réussite du système de comités. Kowalsky souligne que les comités ont vraiment changé les choses puisque les députés peuvent maintenant poser davantage de questions de fond et posent moins de questions de rhétorique.⁶⁶ Puisque les députés qui font partie de comités peuvent y demeurer pendant plusieurs années, ils sont susceptibles de devenir plus informés et familiers avec la nouvelle structure et avec les ministères et les questions de politiques affectés au comité. Après ces années passées au sein d'un comité, les députés seront peut-être plus enclins à vouloir prendre en charge des comités, ce qui permettra à ces

⁶⁵ Melanie Baldwin, « Objet : Questions sur le système de comités et le rôle des fonctionnaires », *courrier électronique envoyé à Rhiannon Stromberg*, (Consulté le 8 Juin 2005), et Louise Greenberg, « Objet : Questions sur le système de comités et le rôle des fonctionnaires », (Consulté le 20 Juin 2005), et Jim Nicol, « Objet : Questions sur le système de comités et le rôle des fonctionnaires », (Consulté le 30 Juin 2005), et Lily Stonehouse, « Objet : Questions sur le système de comités et le rôle des fonctionnaires », *lettre envoyée à Rhiannon Stromberg*, (Consulté le 20 Juin 2005).

⁶⁶ Kowalsky, « entrevue ».

derniers de toucher à d'autres secteurs tels que les renseignements au public.⁶⁷ Enfin, Kowalsky affirme que tant que les députés ne seront pas plus familiers avec le système, il sera impossible d'entreprendre d'autres réformes ou même de terminer la mise en oeuvre de la structure de comités. Le système de comités risque plutôt d'évoluer lentement au cours des cinq ou dix prochaines années.⁶⁸

L'avantage principal que les députés tirent du système de comités, c'est que ce dernier leur permet d'être plus productifs et efficaces hors Chambre. Avant que les changements ne soient apportés au système de comités, les députés passaient une grande partie de leur temps à l'Assemblée législative à siéger au comité plénier. Puisque avec le système de comités, les députés n'ont besoin que de se présenter aux réunions des comités auxquels ils siègent, ils disposent de beaucoup plus de temps à consacrer à leur travail à l'extérieur de la Chambre.⁶⁹ Les comités permettent aussi aux députés de poser des questions plus précises puisque les hauts fonctionnaires du ministère sont là pour répondre aux questions. Higgins affirme que bien que le système de comités ne soit pas au point, il permet l'établissement de relations plus positives entre les députés puisqu'il leur permet de travailler dans un autre environnement que la Chambre où règne un esprit de confrontation.⁷⁰ D'Autremont croit qu'il serait peut-être plus facile de créer un environnement plus collégial au sein des comités si le nombre de députés de l'Assemblée législative n'était pas si semblable d'un parti à un autre.⁷¹

Les députés semblent être conscients de la nécessité d'apporter plus de changements au système de comités. Thomson a expliqué qu'il fallait revenir sur

⁶⁷ Kowalsky, « entrevue ».

⁶⁸ Kowalsky, « entrevue ».

⁶⁹ Higgins, « entrevue », Thompson, « entrevue », et D'Autremont, « entrevue ».

⁷⁰ Higgins, « entrevue ».

certaines concessions qui ont été faites au cours des négociations concernant le système de comités. Il insiste en particulier sur le fait que tous les budgets des dépenses devraient être affectés aux comités de secteur politique plutôt que l'opposition ait droit de conserver certains budgets des dépenses au Comité des finances.⁷² De plus, la façon dont devraient être effectuées les enquêtes publiques constituait un autre point litigieux entre les députés.⁷³

Il est possible qu'on n'ait pas accès aux ressources supplémentaires nécessaires au fonctionnement du système de comités en raison des pratiques actuelles utilisées par les membres des comités. Le système de comités de secteur politique a été conçu afin que les députés siègent au comité qui leur a été affecté. Puisque les membres de l'opposition trimbalent souvent les membres d'un comité à un autre, les membres ne peuvent pas acquérir de l'expérience dans leur domaine respectif.⁷⁴ Et sans cette expertise, il est possible que les membres soient incapables de jouer un rôle plus important dans l'élaboration de politiques. Le fait que les membres passent constamment d'un comité à un autre peut également détourner le système de son objectif de collégialité.

Pour sa part, D'Autremont allègue que la substitution de différents membres entre les comités de secteur politique est présentement nécessaire en raison de l'importance du caucus de l'opposition. La substitution des membres permet à un plus grand nombre de membres de participer au processus d'élaboration de politiques de façon significative.⁷⁵ On pourrait aussi ajouter que les membres de l'opposition n'ont pas suffisamment accès aux ressources pour étudier de manière adéquate tous les secteurs pris en charge par un

⁷¹ D'Autremont, « entrevue ».

⁷² Thomson, « entrevue ».

⁷³ Thomson, « entrevue ».

⁷⁴ Thomson, « entrevue ».

comité de secteur politique. Afin que les membres puissent accomplir un travail fructueux au sein des comités, il faut accorder des fonds pour engager le personnel de recherche approprié.

Les parties sont aussi en désaccord sur la capacité des députés du parti ministériel à poser des questions pendant les réunions des comités.⁷⁶ L'opposition affirme que les députés du parti ministériel doivent être disposés à participer aux réunions des comités pour poser des questions pertinentes concernant les enquêtes que mène le comité et non y aller que pour défendre la politique du gouvernement.⁷⁷ En dotant les comités de personnel de recherche non-partisan, tous les membres du comité, y compris les députés du parti ministériel, se sentiront peut-être plus à l'aise de poser des questions. Le fait d'avoir des chercheurs indépendants permet à tous les membres de poser des questions de façon plus efficace. Et si les fonctionnaires fournissent aussi des réponses aux questions techniques, tous les membres d'un comité se sentiront peut-être plus à l'aise de poser des questions fondées sur leur expertise plutôt que de poser des questions de rhétorique.

La réussite globale du système de comités de la Saskatchewan

En ce qui a trait à l'atteinte des objectifs fixés au départ par les députés du Comité spécial sur les règles et les procédures, le succès du système de comités peut être défini au mieux comme mitigé. Il est possible qu'on ne réussisse pas avec la structure de comités actuelle à accroître les connaissances ou la participation des députés. Puisque le quorum des comités est moins important que celui de la Chambre, il y a moins de membres qui participent au processus législatif. En réalité, il se peut que les membres n'acquièrent pas de compétences significatives en raison de leur participation limitée au

⁷⁵ D'Autremont, « entrevue ».

⁷⁶ Thomson, « entrevue ».

processus législatif. Même s'il y a davantage de substitution des membres d'un comité à un autre, les membres ont très peu d'occasions de prendre part aux réunions. La substitution fréquente ne favorise pas l'acquisition de compétences chez les membres et ne permet pas l'établissement d'un environnement plus collégial. Puisque à l'heure actuelle, le système de comités n'est pas financé pour mener des enquêtes publiques, il est également impossible de faire participer davantage le public au processus d'élaboration des politiques.

C'est à cause du manque de soutien accordé au système de comités à l'heure actuelle que l'on est incapable d'atteindre les objectifs fixés au départ par les députés. Les problèmes qui justifiaient l'apport de changements au système de comités existent toujours. Jusqu'à présent, les changements nécessaires n'ont pas été adoptés assez rapidement pour que l'on puisse organiser le système de comités en fonction de ces problèmes. Bien qu'il soit possible que le système de comités se développe au cours des dix prochaines années et finisse par fonctionner adéquatement, certains diront que si l'on ne se dépêche pas à mettre en œuvre les changements, le système de comités pourrait aussi bien ne pas se développer du tout.

Dans l'ensemble, le système de comités de secteur politique pourrait servir non seulement à appuyer la théorie et les principes admis sur le rôle des comités législatifs, mais aussi venir les renforcer. D'autres comités de secteur politique renforcent le pouvoir des parlements à exiger des comptes à l'autorité exécutive grâce à leur participation accrue dans le processus d'élaboration des politiques et à leur examen plus minutieux des secteurs politiques. Puisque le système de comités de secteur politique n'est pas financé adéquatement, les députés n'ont pas la chance d'être mieux informés sur

⁷⁷ D'Autremont, « entrevue ».

les secteurs politiques ou de faire participer davantage le public au processus d'élaboration des politiques. Sans cette plus grande participation du public, les députés disposent encore de ressources limitées pour exiger des comptes à un système gouvernemental de plus en plus complexe. La nouvelle structure de comités n'a donc pas amélioré l'efficacité ou l'imputabilité de l'Assemblée législative. Les députés se retrouvent avec peu de ressources pour lutter contre le déficit démocratique en Saskatchewan.

Il est permis de croire que le principal point positif du système de comités est l'efficacité avec laquelle les députés peuvent accomplir les travaux de l'Assemblée législative. Cependant, les comités sont en grande partie en train de finaliser les travaux qui auraient normalement été menés en Chambre.⁷⁸ Jusqu'à présent, au lieu d'utiliser le temps supplémentaire dont ils disposent grâce au système de comités afin de se consacrer à leurs travaux, les comités ont continué à fonctionner à peu près de la même manière qu'ils le faisaient dans l'ancien système.

Les résultats du nouveau système de comités sont peu concluants en ce qui a trait à la réduction du déficit démocratique en Saskatchewan. Si les députés ont la chance de travailler dans un environnement un peu plus coopératif, ils ont de la difficulté à s'entendre sur ce que cette collaboration leur a apporté. On peut soutenir que le pouvoir exécutif détient toujours une grande partie du pouvoir en Saskatchewan; le financement insuffisant du système de comités en est une bonne preuve. On a remarqué aucun changement dans l'équilibre des pouvoirs des députés, et les citoyens ordinaires n'ont pas plus de moyens de participer à la gouvernance. Bien que le public ait beaucoup d'occasions d'assister aux réunions des comités, il ne peut toujours pas y participer. Il est

possible que le système de comités défaillant ait contribué à augmenter le déficit démocratique en Saskatchewan plutôt qu'à l'atténuer.

Conclusion

L'adoption du système de comités de secteur politique était une entreprise d'envergure pour les députés de l'Assemblée législative de la Saskatchewan. Beaucoup d'efforts ont été consacrés à l'examen des systèmes de comités dans les parlements du monde entier. On a aussi consacré beaucoup d'efforts à l'ébauche des règles et procédures du système de comités afin de s'assurer que le modèle puisse être appliqué à la Saskatchewan. Les membres du Comité spécial sur les règles et les procédures ont accepté d'accomplir ce travail de longue haleine car ils croyaient qu'un nouveau système de comités allait améliorer le processus gouvernemental. Le système de comités allait permettre une plus grande reconnaissance des députés et allait leur permettre de jouer un rôle plus constructif, allait augmenter la participation du public dans le processus d'élaboration de politiques et permettre de créer un environnement de travail plus collégial pour tous les députés. Le nouveau système de comités pourrait aussi être utilisé pour desservir et consolider le rôle des comités en renforçant le rôle des comités particulièrement par l'intermédiaire d'enquêtes publiques dans le but de rendre le pouvoir exécutif redevable. On croyait que cela contribuerait à rendre les processus gouvernementaux plus transparents et à améliorer les pratiques d'élaboration des politiques afin d'atténuer le déficit démocratique en Saskatchewan.

Malheureusement, le système de comités a eu peu de succès en ce qui a trait à l'atteinte des objectifs cités ci-dessus car il n'a pas été financé de façon adéquate. L'impossibilité d'effectuer des enquêtes ou d'engager du personnel de recherche a

⁷⁸ Putz, « entrevue ».

grandement gêné les comités dans leurs efforts visant à changer le processus d'élaboration des politiques. Le financement insuffisant a aussi mis un frein à la mise en œuvre rapide des changements au sein du système de comités de la Saskatchewan, cet engouement constituant au départ le moteur de ces changements. Il est possible que les députés deviennent plus à l'aise avec le système de comités, que l'on retrouve l'engouement de départ, et que l'on adapte mieux les changements proposés au départ. Toutefois, il est plus probable que les changements ne soient pas apportés aux comités à moins que les députés reconnaissent la ressource précieuse qu'ils ont à leur disposition. Sans un système de comités qui fonctionne adéquatement, les députés limitent leur capacité à rendre le système gouvernemental plus transparent et à établir des politiques publiques efficaces, ce qui pourrait atténuer le déficit démocratique en Saskatchewan. Il est maintenant temps pour les députés de l'Assemblée législative de la Saskatchewan d'examiner à nouveau le système de comités en place et d'apporter les changements nécessaires pour assurer son bon fonctionnement.

Annexe A : Description des modifications importantes du système des comités

législatifs

	Ancien système de comités	Nouveau système de comités de secteur politique
Comité plénier de l'Assemblée législative :	<p>Comité plénier – sert à examiner l'ensemble des lois, sauf celles jugées de moindre importance ou qui ne sauraient donner lieu à aucun débat marqué</p> <p>Comité des finances – sert à examiner l'ensemble des budgets des dépenses des ministères et des organismes</p>	<p>Comité plénier – examine les projets de loi après qu'ils aient été examinés par l'un des comités de secteur politique</p> <p>Comité des finances – sert à examiner un certain nombre de budgets des dépenses selon l'entente conclue entre les leaders du gouvernement</p>
Comités permanents	<p>Agriculture – créé en 1906, il s'est réuni pour la dernière fois en 2002 (le nombre de réunions peut varier d'une année à l'autre)</p> <p>Communications – créé en 1986, il s'est réuni pour la dernière fois en 2002 (de 2 à 3 réunions par année)</p> <p>Affaires constitutionnelles – créé en 1992, il s'est réuni pour la dernière fois en 1992</p> <p>Corporations de la Couronne – créé en 1946, il s'est réuni pour la dernière fois en 2002</p> <p>Éducation – créé en 1906, il s'est réuni pour la dernière fois en 1923</p> <p>Environnement – créé en 1992</p> <p>Budgets des dépenses – examine les budgets des dépenses envoyés avec le consentement unanime de l'Assemblée législative</p>	<p>Services à la personne – prend en charge les secteurs de la santé, des services sociaux, de l'éducation, de la culture, de la justice, et des secteurs en rapport aux droits des citoyens</p> <p>Économie – prend en charge les secteurs des finances, du développement économique et coopératif, du travail, de l'agriculture, de l'environnement, des ressources naturelles, des enjeux ruraux et des fonds pour dépenses en capital</p> <p>Sociétés d'État et organismes centraux – prend en charge les secteurs de la Crown Investments Corporation et de ses filiales, de l'approvisionnement et des services, des organismes centraux, des boissons alcoolisées, les jeux de hasard et tous les autres</p>

	<p>(A.I.). Ces budgets comprennent généralement ceux de l'A.I. et des fonctionnaires de l'A.I.. Créé en 1981, il s'est réuni pour la dernière fois en 2002 (de 2 à 3 réunions par année)</p> <p>Soins de santé – créé en 2001, il s'est réuni pour la dernière fois en 2001</p> <p>Droit interne – créé en 1906, il s'est réuni pour la dernière fois en 1992</p> <p>Projets de loi non controversés – créé en 1970, il s'est réuni pour la dernière fois en 1997</p> <p>Projets de loi émanant des députés – créé en 1906, il s'est réuni pour la dernière fois en 2002 (de 3 à 4 réunions par année)</p> <p>Privilèges et élections – créé en 1906, il s'est réuni pour la dernière fois en 1978</p> <p>Comptes publics – Examine les dépenses des années précédentes à l'aide d'une révision détaillée et du rapport du Vérificateur provincial. Créé en 1906, il s'est réuni pour la dernière fois en 2002 (de 15 à 20 réunions par année)</p>	<p>organismes liés au revenu</p> <p>Affaires intergouvernementales et infrastructure – Prend en charge les secteurs du transport, ainsi que des affaires municipales, intergouvernementales, interprovinciales, autochtones et des affaires du Nord.</p> <p>Privilèges</p> <p>Projets de loi privés</p> <p>Services de la Chambre</p> <p>Comptes publics</p>
--	--	---

Tableau comparatif de la charge de travail déléguée aux Comités législatifs

	Ancien système	Système de secteur politique
Budgets	Comité des finances : peu de budgets ont été envoyés au Comité permanent des budgets des dépenses	Comités de secteur publique : quelques budgets sont encore pris en charge par le Comité des finances

		(ces derniers sont déterminés par les leaders du gouvernement)
Règlements	Comité spécial des règlements	Comités de secteur politique
Projets de loi	Comité pleinier	Comités de secteur politique
Rapports annuels	Comité permanent des corporations de la Couronne	Comités de secteur politique
Enquêtes	On créait généralement des comités spéciaux (c.-à-d., le Comité spécial antitabagisme)	Comités de secteur politique
Contrôle des dépenses	Comptes publics	Comptes publics

Bibliographie

- Baldwin, Melanie. « Objet : Questions sur le système de comités et le rôle des fonctionnaires ». *Courrier électronique envoyé à Rhiannon Stromberg*. (Consulté le 8 juin 2005).
- Barnhart, Gordon. Parliamentary Committees: Enhancing Democratic Governance: A Report of the Commonwealth Parliamentary Association, Study Group on Parliamentary Committees and Committee Systems. Londres : Cavendish. 1999.
- Burton, Kate. Community Participation in Parliamentary Committees: Opportunities and Barriers (1999) : 28 pages. En ligne : <http://www.aph.gov.au/library/pubs/rp/1999-2000/2000rp10.htm> (Consulté le 15 février 2005).
- D'Autremont, Dan. « Entrevue ». 31 mai 2005.
- Di Cocco, Caroline, David McLaughlin et David Hume. « Democratic Renewal: Solutions in Search of a Problem » dans (section) Policy, Politics and Governance_ 8 (décembre 2004) : 1-4.
- Donahue, Art. « Forward » dans Parliamentary Committees: Enhancing Democratic Governance: A Report of the Commonwealth Parliamentary Association, Study Group on Parliamentary Committees and Committee Systems. Écrit et compilé par Gordon Barnhart. Londres : Cavendish. 1999.
- Draude, June et Doreen Hamilton. « Evolution of Saskatchewan's Committee Structure ». The Parliamentarian (2003): 81-83.
- Finsten, Hugh. « Service de recherche pour les comités parlementaires ». Revue parlementaire canadienne 19(2) (1996) : 15-19.
- Greenberg, Louise. « Objet : Questions sur le système de comités et le rôle des fonctionnaires ». *Courrier électronique envoyé à Rhiannon Stromberg*. (Consulté le 20 juin 2005).
- Higgins, Deb. « Entrevue ». 25 mai 2005.
- Kowalsky, Myron. « Entrevue ». 25 mai 2005.
- Longley, Lawrence D. et Roger H. Davidson. « Introduction : Changing Perspectives on Changing Institutions, » dans The New Roles of Parliamentary Committees. Édité par Lawrence D. Longley et Roger H. Davidson. Londres : Frank Cass, 1998. 1-20.
- Nicol, Jim. « Objet : Questions sur le système de comités et le rôle des fonctionnaires ».

Courrier électronique envoyé à Rhiannon Stromberg. (Consulté le 30 juin 2005).

Putz, Greg. « Discussion on the Democratic Deficit in Saskatchewan ». (document présenté à la classe d'études politiques le 7 mars 2002).

Putz, Greg. « Entrevue ». 2 mai 2005.

Assemblée législative de la Saskatchewan. Bureau de régie interne. Procès-verbal et compte rendu sténographique. 21 février 2002, 45 - 54.

Assemblée législative de la Saskatchewan. Bureau de régie interne. Procès-verbal et compte rendu sténographique. 5 janvier 2004.

Assemblée législative de la Saskatchewan. Bureau de régie interne. Procès-verbal et compte rendu sténographique. 10 février 2005, 35 - 44.

Assemblée législative de la Saskatchewan. « Committees of the Legislative Assembly of Saskatchewan ». (2004) :

<http://www.legassembly.sk.ca/committees/Archive/comminfo.htm>. Consulté le 25 juillet 2005.

Assemblée législative de la Saskatchewan. « History of Committees ». (2005) : 7 pages. En ligne :

<<http://www.legassembly.sk.ca/committees/Main%20and%20Common%20Pages/General%20Outline%20of%20Committees.htm#Introduction>>. Consulté le 15 février 2005.

Assemblée législative de la Saskatchewan. Special Committee on Rules and Procedures. First

Report. Première session de la 24^e législature : 27 avril 2000.

Assemblée législative de la Saskatchewan. Special Committee on Rules and Procedures. Second Report. Deuxième session de la 24^e législature : 4 juillet 2001.

Assemblée législative de la Saskatchewan. Special Committee on Rules and Procedures. Third Report. Quatrième session de la 24^e législature : 2 avril 2003.

Shaw, Malcolm. « Parliamentary Studies: A Global Perspective, » dans The New Roles of

Parliamentary Committees. Édité par Lawrence D. Longley et Roger H. Davidson. London : Frank Cass, 1998. 225-249.

Sterling, Norman. « Réformes récentes des comités en Ontario » Revue parlementaire canadienne

23 (2) (2000): 6-9.

Stonehouse, Lily. « Objet : Le système de comités et le rôle des fonctionnaires ». *Lettre envoyée*

à *Rhiannon Stromberg*. 20 juin 2005.

Thomson, Andrew. « Entrevue ». 30 mai 2005.

Thomson, Andrew, Myron Kowalsky, et Deb Higgins. « Making the Legislature Work: Democratic Reform for a new Century ». Déposé devant le Special Committee on Rules and Procedures : 27 avril 2000.